

Mantes et le régime indiqués pour le salut du soir.

La présente lettre sera lue au prône, le dimanche qui en suivra la réception.

Roubaix-Fourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Le tribunal civil de Douai, jugeant commercialement, a rendu récemment un arrêt qui intéresse de très près les personnes intéressées dans les sociétés de commandite par actions. De ce jugement, il résulte que :

Les intérêts arriérés des actions d'une société de commandite ne peuvent figurer au bilan de ladite société pour établir la perte d'un quart du capital social. Les dividendes arriérés ne peuvent être que sur les bénéfices acquis et réalisés.

Il est de même de l'amortissement sur les impayés, matériels et matériels de la commandite, alors surtout qu'elle est de nature de société dite : « à bénéfices arriérés ». L'inventaire annuel, après réduction des intérêts et d'un tiers d'amortissement calculés à raison de 3 0/0 sur le capital, etc.

La majorité des deux tiers des voix est nécessaire pour la dissolution de la société. La majorité des deux tiers des voix est nécessaire pour la dissolution de la société. La majorité des deux tiers des voix est nécessaire pour la dissolution de la société.

La mise aux voix de la dissolution d'une société, alors que le quart du capital social n'est pas perdu, et la déclaration de dissolution de ladite société, alors que la majorité requise par les statuts n'existe pas, engage la responsabilité du conseil de surveillance, ainsi que du gérant qui a provoqué la dissolution et les rendant passibles de dommages et intérêts.

L'usine, connue sous le nom de Raffinerie d'Industrie centrale de Douai, a été fondée en 1862, au capital de 1,500,000 fr., soit l'Echo du Nord.

Après vingt années d'existence pendant lesquelles elle put constamment augmenter ses constructions et son matériel, bien que son capital social n'ait jamais été entièrement souscrit, elle fut reconstituée en 1872, pour une nouvelle période de treize ans. Les gérants étaient, pour la comptabilité et les achats, M. Giroud, et pour la fabrication, M. H. Guérin.

La première année 1872-1873 donna un bénéfice net de 226,000 fr., mais dans la seconde, les pertes absorbèrent la réserve et atteignirent même dans une petite proportion, il est vrai, le capital social.

L'assemblée générale annuelle du 31 décembre 1874 prescrivit une enquête sur les causes de la perte. Après divers rapports et contre-rapports, et dans une séance extraordinaire du 12 juin 1875, un des gérants, M. Giroud, proposa de suspendre le travail. Cette résolution fut adoptée, et la question de savoir si la société continuerait ses opérations fut renvoyée à une séance ultérieure.

Dans l'assemblée générale du 29 août suivant, une commission spéciale présenta un bilan accusant un déficit de 263,000 fr., supérieur au quart du capital souscrit. Ce travail ayant été l'objet de vives critiques, son examen fut renvoyé à la commission de surveillance. Enfin, le 28 octobre 1875, l'assemblée générale se réunit une dernière fois sous la présidence de M. Corne; les conclusions de la commission de surveillance, établissant une perte de capital social, furent mises aux voix et approuvées, malgré les contestations d'un grand nombre de membres. Dans ce bilan, on avait fait figurer, comme prélevement à opérer sur le capital, deux années d'intérêts dus aux actions, et l'amortissement à raison de 6 0/0.

Lorsqu'il fut question de mettre aux voix la dissolution de la société, la plupart des actionnaires qui avaient protesté contre le bilan se retirèrent; malgré leur départ, le président mit aux voix la

dissolution, déclara qu'elle avait été votée et leva la séance.

C'est dans ces circonstances que le procès actuel a pris naissance.

MM. Wavrin, Billet et autres actionnaires demandent la réformation et la nullité de ladite délibération. L'un des gérants, M. Guérin, qui a toujours protesté contre la dissolution de la société, s'est joint à eux.

Ils sont représentés par M. Hozé de l'Annoit, avocat du barreau de Lille. M. Giroud, gérant, et les membres du conseil de surveillance sont assistés de M. Merlin, avocat.

Le tribunal a rendu le jugement suivant :
Prononce la nullité de la délibération du 28 octobre 1875 et annule les décisions prises dans ladite délibération;
Coudame les défendeurs à-qualités en tous dommages-intérêts à libeller ainsi qu'aux dépens;
Donne acte aux demandeurs de leurs réserves.

L'affaire s'est représentée, ces jours derniers, devant la Cour d'appel de Douai; elle a été mise en délibéré.

Le sacre de Mgr Caréné, évêque de Saint-Pierre et Fort-de-France (Martinique), aura lieu mardi prochain, 7 mars, dans la chapelle des Pères du Saint-Eprit et du Très-Saint-Cœur de Marie, rue Lhomond, à Paris; le prélat consécrateur sera Mgr Desprez, archevêque de Toulouse; les prélat assistants seront NN. SS. Fava, évêque de Grenoble, et David, évêque de Saint-Brieuc.

Le dépôt de sûreté a reçu aujourd'hui parmi ses hôtes la mère et l'enfant. Ils sont enveloppés dans la même inculpation. La mère, couturière, rue de la Longue-Chemie, a quarante ans et le garçon 11 ans seulement. Leur arrestation est due à plusieurs vols et abus de confiance dont ils se sont rendus coupables.

Un sieur Pierre B..., de la rue de la Gaîté, près du canal, a tenté avant-hier de se pendre à la barre de fer de l'écluse située au-dessus de l'établissement Morel. Au moment où il allait passer à trépas, une femme Deffaux, du boulevard d'Halluin, survint et coupa la corde avant que la strangulation eût achevé son œuvre. On ne nous dit pas ce qui poussait le malheureux à se défaire ainsi de la vie.

Ainsi que les procès-verbaux de police pourraient en faire foi, l'ivresse est une plaie qui ne diminue pas parmi nous. Tous les jours et de plus en plus il se fait des arrestations d'ivrognes par les rues; et dans le nombre on est parfois étonné de rencontrer des femmes. Hier, on arrêtait sur la Grande-Place, une soigneuse de la rue de France, Joséphine C..., qui, à chaque pas qu'elle essayait, retombait lourdement sur le pavé humide. Les spectateurs paraissent navrés.

Un danburchez un peigneur de laine de la ville, nommé Jean Pollet, en se rendant à son travail, avait pris sa montre en or qu'il avait dessein de porter en réparation à midi. Mais midi vint et le pauvre ouvrier, qui avait déposé sa montre dans une armoire de l'atelier, en attendant l'heure de l'arrêt du travail, ne l'y retrouva pas quand il vint pour la reprendre. On n'a pas encore découvert le voleur.

Un violent feu de cheminée s'est déclaré hier à midi, à l'angle de la rue des Prêtres et de la rue du Curé-Saint-Etienne, à Lille, dans le restaurant du Pigeon-Gras, et a bien failli occasionner un incendie plus considérable. De la cheminée, le feu s'est en effet communiqué à un escalier qui en est fort rapproché, et il a fallu l'intervention des pompiers pour l'éteindre.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel universel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CARBETIE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'